

Roche aux Fées Communauté et le trésor public renforcent leur collaboration

Entre septembre et décembre 2022, un audit portant sur la chaîne des dépenses a été mené par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine (DRFIP), auprès de Roche aux Fées Communauté.

A travers un échantillonnage de dépenses et une évaluation des procédures internes, l'audit a permis de s'assurer de la fiabilité de la communauté de communes dans son traitement de la chaîne de dépenses. Un niveau faible des risques qui a permis, ce jour, la signature de la convention de contrôle allégé de ses dépenses, proposée par la DRFIP, gage de la confiance accordée par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Vitré aux services communautaires.

Cette convention porte sur des types de dépenses bien précis, à savoir les charges à caractère général et les subventions de fonctionnement aux associations attenantes au Budget Principal.

En parallèle, Roche aux Fées Communauté s'engage à formaliser son dispositif de contrôle interne préexistant.

La convention a été signée en présence de M. GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté, M. SORIEUX, VP en charge des finances, de Mme Muriel PETITJEAN, Directrice du Pôle Gestion Publique de la DRFIP et de M. HIRAUT, responsable de la division collectivités locales, de Mme LE HARS, Responsable du SGC de Vitré, de M. MADELINE, Conseiller aux Décideurs Locaux, de Fabienne PANNETIER, DGS et du service finances.

La convention s'appliquera sur une durée de 3 ans, à compter du 1er mars 2023.

Photo : Signature de la convention dans les locaux de la communauté de communes

Publié le 23 février 2023